



# MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées  
2012-2013



MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

185 RUE STE-CATHERINE OUEST (COIN JEANNE-MANCE)  
MONTREAL (QUEBEC)  
H2X 3X5

Adopté par le comité de direction le 21 juin 2012

## **Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2012-2013**

---

|  |          |
|--|----------|
| <b>1. Introduction</b>   | <b>3</b> |
| <b>2. Le mandat du Musée</b>   | <b>3</b> |
| <b>3. Le bilan 2011-2012</b>   | <b>3</b> |
| <b>4. Le plan d'action 2012-2013</b>                                   | <b>5</b> |
| <b>5. Adoption et diffusion du plan d'action</b>                       | <b>9</b> |
| <b>6. La mise en œuvre des mesures retenues pour l'année 2012-2013</b> | <b>9</b> |

Pour toute question relative au plan d'action ou pour toute demande d'information, vous pouvez communiquer avec la personne responsable :

**Madame Monique Bernier**

Directrice des ressources humaines et des opérations

Musée d'art contemporain de Montréal

185, Ste-Catherine Ouest

Montréal (Québec) H2X 3X5

Tel. : 514-847-6208

COUVERTURE : PHOTO NAT GORRY

## **1. Introduction**

Afin d'élaborer et de mettre en œuvre le plan d'action à l'égard des personnes handicapées, le Musée d'art contemporain a créé un groupe de discussion formé de plusieurs intervenants importants issus des services suivants :

- La Direction des ressources humaines et des opérations
- La Direction artistique et éducative
- La Direction des communications
- La Direction des Finances
- La Médiathèque

Le présent document comprend un bilan des actions réalisées au cours de la dernière année et dresse le portrait des obstacles soulevés et des mesures préconisées pour l'année 2012-2013.

## **2. Le mandat du Musée**

Le Musée d'art contemporain de Montréal a été fondé en 1964 par le gouvernement du Québec à la demande d'artistes et de collectionneurs montréalais qui souhaitaient qu'une institution soit chargée de constituer une collection d'œuvres actuelles d'artistes d'ici.

En 1983, la Loi sur les musées nationaux (L.R.Q., chapitre 44) constituait le Musée en société d'État avec le mandat de collectionner, de conserver et de diffuser les œuvres d'artistes québécois tout en assurant une présence de l'art contemporain internationale.

Le Musée, en tant que société d'État, se doit de contribuer à l'atteinte des objectifs du ministère de la Culture et des Communication et, notamment, à son objectif de démocratisation de la culture et d'accès au savoir.

## **3. Le bilan 2011-2012**

Dans le cadre de ses activités, le Musée répond à la demande venant d'une personne ou d'un groupe de personnes handicapées. Au cours des années, le Musée a notamment développé différents programmes et services éducatifs adaptés à leurs besoins et il a continué à travailler en concertation avec les organismes spécialisés. Aussi, des fauteuils roulants sont mis à la disposition de notre clientèle et l'accès est gratuit pour l'accompagnateur d'une personne handicapée.

Au cours de la dernière année, conformément aux standards adoptés par le Conseil du trésor en matière d'accessibilité des sites Web, le Musée a vu à l'adaptation des documents voués à son site institutionnel et celui de la médiathèque. En ce sens, plusieurs corrections relevant à la fois de la programmation et de l'intégration des éléments ont été apportées afin de répondre à ces normes gouvernementales. Un comité assure déjà la continuité de ce développement pour l'année 2012-2013.

L'année 2011-2012 a également été empreinte par la participation du responsable des ateliers éducatifs à la création du [Guide pour élaborer une muséographie universellement accessible](#).

### **Situation à l'égard du personnel du Musée ayant un handicap**

Le Musée d'art contemporain est sensible aux objectifs gouvernementaux concernant l'embauche de personnes handicapées. Par ailleurs, autant pour le personnel que la clientèle, une attention particulière est portée à la sélection des quincailleries architecturales (dimension des portes, hauteur et type de composantes) lors des rénovations ou des améliorations apportées au bâtiment. On le constate notamment dans l'aménagement des plans en 2011 pour la rénovation de la médiathèque et de l'entrée principale, dont le début des travaux est prévu pour 2012.

Enfin, au besoin, le Musée veille à adapter les postes de travail du personnel ayant des besoins ergonomiques spécifiques.

#### **4. Le plan d'action 2012-2013**

##### **Définition des obstacles priorités et des mesures retenues pour l'année 2012-2013**

###### Biens et équipements utilisés

Obstacles soulevés :

- Fauteuils roulant désuets et en nombre insuffisant;
- Bancs portatifs désuets et inappropriés pour la condition des personnes handicapées ou âgées.

Mesures retenues :

- Faire l'acquisition d'une trentaine de nouveaux bancs, plus appropriés et de qualité (léger, hauteur adaptée et sécuritaire);
- Faire l'acquisition de nouveaux fauteuils.

###### Lois, politiques, normes et règlement

Obstacles soulevés :

- Obtenir un fauteuil roulant lors des visites de groupe est parfois problématique;
- Problème d'accessibilité au monte-charge pour les groupes de personnes à mobilité réduite en visite.

Mesure retenue :

- Élaborer une directive d'utilisation et informer/sensibiliser le personnel concerné.

### Interactions entre le personnel et la clientèle

Obstacle soulevé :

- Une formation sur le service à la clientèle destiné aux personnes handicapées (offert par la firme Kéroul) n'a pas été suivie par le personnel récemment embauché.

Mesure retenue :

- Offrir la formation à tous les employés en contact avec la clientèle (nouveaux employés et mise-à-jour pour les anciens).

### Moyens de communication

Obstacle soulevé :

- Accessibilité du site Web institutionnel suivant les standards qui ont obtenu le statut de directive obligatoire du Conseil du trésor en 2011 (en cours, géré par un autre comité).

Mesures retenues :

- Organiser une rencontre entre toutes personnes ayant la responsabilité du site Web et les personnes qui produisent des documents pour le site (en cours, géré par un autre comité);
- Prévoir une enveloppe budgétaire annuelle et récurrente vouée à l'adoption des standards pour les documents à venir et l'aide ponctuelle de firmes extérieures.

## Programmes et services

### Obstacles soulevés :

- L'organisation d'expositions répondant aux besoins de tous les visiteurs, notamment à ceux des personnes handicapées (organisation de l'espace, typographie, etc.);
- Accessibilité du site Web de la médiathèque, des systèmes de recherches et des archives numériques qui y sont rattachés suivant les standards qui ont obtenu le statut de directive obligatoire du Conseil du trésor en 2011 (en cours, géré par un autre comité).

### Mesures retenues :

- Participation active du responsable des ateliers éducatifs à la création du [Guide pour élaborer une muséographie universellement accessible](#) : informer et sensibiliser les personnes responsables et concernées par ce guide;
- Organiser une rencontre entre toutes personnes ayant la responsabilité du site Web et les personnes qui produisent des documents pour le site (en cours, géré par un autre comité);
- Prévoir une enveloppe budgétaire annuelle et récurrente vouée à l'adoption des standards pour les documents à venir et l'aide ponctuelle de firmes extérieures.

## Bâtiment et composantes

### Obstacles soulevés :

- Impossibilité pour les personnes à mobilité réduite d'accéder au Musée par l'entrée principale. L'entrée se fait à proximité des ateliers de création par une porte verrouillée, munie d'un interphone permettant de communiquer avec la sécurité du Musée;
- La façon d'accéder au Musée pour les personnes à mobilité réduite n'est pas suffisamment claire.

### Mesures retenues :

- Aménagement et rénovation de l'entrée principale en tenant compte de ce facteur (projet en cours avec la Place des Arts);
- Une demande a été faite auprès de la Place des Arts afin d'améliorer la signalisation interne et externe.

## Aménagement du territoire

### Obstacles soulevés :

- Les transports adaptés ne déposent pas toujours la clientèle à l'endroit prévu (accès plus ardu);
- L'accès direct à la boutique du Musée est impossible pour la clientèle à mobilité réduite (détour par l'extérieur).

### Mesures retenues :

- Informer la STM de la problématique et améliorer la signalisation externe;
- Une demande a été soumise à la Place des Arts afin qu'ils posent une rampe d'accès.



## **5. Adoption et diffusion du plan d'action**

Le plan d'action a été adopté par le comité de direction en date du 21 juin 2012. Il est disponible en format PDF sur le site Internet de l'organisation au [www.macm.org](http://www.macm.org) dans la section *Accès à l'information*. Par ailleurs, un exemplaire est transmis à l'Office des personnes handicapées du Québec.

## **6. La mise en œuvre des mesures retenues pour l'année 2012-2013**

La Direction des ressources humaines et des opérations, soutenue par les différents services du Musée, s'engage à assurer la mise en œuvre du plan d'action 2012-2013. Des rencontres périodiques auront lieu afin d'effectuer un suivi régulier sur l'état d'avancement des actions priorisées et ainsi, assurer l'atteinte des objectifs visés.